

Compte rendu de la séance du 15 mars 2021

Président : GARNIER Alain

Secrétaire : AUGUSTIN Annabel

Présents :

Monsieur ALAIN GARNIER, Madame ANNABEL AUGUSTIN, Madame MARIE-CECILE RIVIERE, Monsieur André LAURENT, Madame Sonia PORTET, Monsieur ANTOINE DOMANEC, Monsieur Grégory LAFOSSE, Monsieur Daniel MOUILLAT, Monsieur RAPHAEL GENZ, Madame Danièle CASSE, Monsieur JACQUES VU-VAN, Monsieur MICHEL ANDOLFO

Excusés :

Absents :

Représentés :

Monsieur Jean DELHON par Madame Sonia PORTET, Monsieur THIERRY TORRES par Monsieur ALAIN GARNIER, Madame FRANCOISE BAUZOU par Madame ANNABEL AUGUSTIN

Ordre du jour:

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 janvier 2021
2. Achat véhicule
3. Fermeture budget camping et transfert sur le budget communal
4. Acquisition foncière pour la défense incendie à la Coupière
5. Travaux SDE09 Balmajou
6. Consultation cantine scolaire
7. Subvention aux associations

Monsieur le Maire précise que le point numéro 4 présente une erreur matérielle car il ne s'agit pas d'une acquisition pour la défense incendie, il est renommé ainsi : Acquisition foncière à la Coupière

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Coupe de bois ONF

La proposition est soumise au vote :

Résultat du vote : Accepté

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Délibérations du conseil:

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 janvier 2021 (2021_005)

Alain Garnier, Maire, rappelle l'ordre du jour de la séance du 18 janvier 2021 :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 21/12/2020
2. Décision Modificative n°5
3. Ouverture de crédits par anticipation au vote du Budget 2021
4. Plan de financement rénovation énergétique du Groupe Scolaire

Questions diverses

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2021.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Achat véhicule (2021_006)

Alain GARNIER, Maire, expose :

Afin de répondre à un besoin supplémentaire d'un véhicule de transport pour le service technique, il est proposé d'acheter un véhicule de type utilitaire.

Il est demandé au conseil municipal de fixer le montant maximal du prix d'achat de ce véhicule.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER d'un montant maximal d'achat d'un véhicule utilitaire pour le service technique à 20 000 € TTC.**
- **DE PREVOIR les crédits correspondants au budget 2021**
- **D'AUTORISER M. le Maire à demander et à signer le devis le mieux-disant.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Fermeture budget camping et transfert sur le budget communal (2021_007)

Annabel AUGUSTIN, 1ère adjointe, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M14 ;

Vu la délibération n° 2018-19 du 08/02/2018 portant réouverture du budget camping municipal ;

Considérant que le camping a été fermé administrativement ;

Considérant que sa réouverture passe par la création d'un nouveau camping ;

Considérant que ce projet est assorti de très fortes contraintes administratives et techniques ;

Considérant que le coût de ce projet est excessivement élevé ;

Considérant que le budget annexe du camping municipal ne peut jamais être équilibré en dépenses et en recettes ;

Il a donc été convenu de procéder à la dissolution du budget annexe camping à la fin de l'exercice 2020 et d'intégrer les activités piscine municipale et utilisation des installations figurant au budget annexe camping au budget communal à compter du 1er janvier 2021.

Cette dissolution et ce transfert à compter du 1er janvier 2021 ont pour conséquence :

- la suppression du budget annexe camping,

- la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget communal de la commune au terme des opérations de liquidation. Les comptes 2020 du budget annexe camping seront donc arrêtés au 31 décembre 2020.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager la procédure de clôture du budget annexe camping municipal à l'issue de l'exercice comptable 2020 permettant son intégration dans le budget principal de la collectivité**
- **D'ACCEPTER que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget communal au terme des opérations de liquidation.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Acquisition foncière à la Coupière (2021_008)

André LAURENT, conseiller municipal, expose :

Par délibération en date du 17 février 2020 le Conseil Municipal a décidé de l'acquisition de la parcelle cadastrée A 2174 d'une superficie de 197 m² située à la Coupière pour un montant de 200€.

Il est nécessaire de constater cette acquisition par acte administratif.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE CONFIRMER** l'acquisition de la parcelle cadastrée A2174 pour un montant de 200€.
- **D'AUTORISER** Mme Annabel AUGUSTIN, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la commune tous les documents à intervenir en règlement de cette affaire et notamment l'acte administratif appelé à constater le transfert de propriété au profit de la collectivité.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Travaux SDE09 Balmajou (2021_009)

Monsieur le Maire expose :

Les travaux d'éclairage public sur le hameau de Balmajou doivent être réalisés.

Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Il incombe au conseil municipal de prévoir le montant maximum de la participation financière de la commune pour ce programme étant donné qu'une demande de financement départementale a été décidée.

Pour rappel, le montant estimé des travaux transmis par le SDE09 et validé par la commune s'élève à 17 596,39 € et la participation de la commune est estimée à 10 096,39 €

Le financement sera effectué par contribution de la commune imputable en section de fonctionnement dans le budget communal au chapitre 655.

Ainsi il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la participation pour les travaux d'éclairage public sur le hameau de Balmajou pour un montant de 10 096,39 € (dans la limite de +10%).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Consultation restauration scolaire (2021_010)

Sonia PORTET, conseillère municipale, expose :

Attention, sous réserve de la vérification des décrets concernés par ce type de marché public.

La commune va lancer un marché public à bons de commande afin de trouver un nouveau prestataire pour la restauration scolaire.

Le coût est estimé à 20 000 euros HT par an sur 3 ans , soit 60 000 euros HT.

Le marché étant inférieur à 90 000 euros HT, la procédure de passation est donc une procédure adaptée.

« Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics - Article 27

Lorsqu'un acheteur public souhaite réaliser un achat dont la valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée, il peut recourir à une procédure adaptée (ou Mapa) : ici comprise entre 25 000 euros et 90 000 euros HT. »

Il y a donc lieu de lancer une nouvelle procédure par appel d'offres ouvert pour la fourniture des repas en liaison froide à compter du 1er Septembre 2021.

Compte tenu du nombre de repas commandés au cours de l'année scolaire 2019-2020, le marché portera sur un montant maximum de 20 000 € HT par an. La durée du marché est fixée à trois ans.

Le marché sera signé par Monsieur le Maire.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer un appel à la concurrence en vue de la passation d'un marché public pour la livraison des repas préparés en liaison froide, à compter du 1er septembre 2021, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert fixée par les dispositions des marchés publics en vigueur,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres et toutes les pièces de dépenses, à signer les avenants au marché le cas échéant, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation du marché y afférant.**
- **D'INSCRIRE à cette fin une enveloppe de crédits au budget.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Subvention à l'association AFM Téléthon (2021_011)

M. Grégory Lafosse, conseiller municipal, expose :

Chaque année, la Commune soutient différentes associations locales.

L'association AFM Téléthon a déposé une demande de subvention pour leur fonctionnement 2021.

Cette association ne mène pas d'action sur la commune à proprement dit mais c'est une association d'intérêt public.

Le tableau ci-après récapitule le montant des subventions attribuées à cette association en 2020, le montant demandé pour la subvention 2021 et le montant proposé au vote du Conseil municipal :

Association	Subvention 2020 attribuée	Demande de subvention 2021	Subvention 2021 proposée
AFM Téléthon	0 €	<i>Non précisé</i>	0 €

Le Maire demande aux membres présents qui seraient bénévoles ou membres des associations citées de quitter de la salle du conseil au moment du vote de la subvention pour l'association auprès de laquelle ils sont membres.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 0 € au titre de l'année 2021 pour L'AFM Téléthon.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux démarches et à signer les documents nécessaires à cette présente décision.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Subvention à l'association les Restos du coeur (2021_012)

M. Grégory Lafosse, conseiller municipal, expose :

Chaque année, la Commune soutient différentes associations locales.

L'association Les Restos du cœur a déposé une demande de subvention complète pour leur fonctionnement 2021.

Cette association ne mène pas d'action sur la commune à proprement dit mais c'est une association d'intérêt public.

Le tableau ci-après récapitule le montant des subventions attribuées à cette association en 2020, le montant demandé pour la subvention 2021 et le montant proposé au vote du Conseil municipal :

Association	Subvention 2020	Demande de	Subvention 2021
-------------	-----------------	------------	-----------------

	attribuée	subvention 2021	proposée
Restos du cœur	150 €	<i>Non précisé</i>	150 €

Le Maire demande aux membres présents qui seraient bénévoles ou membres des associations citées de quitter de la salle du conseil au moment du vote de la subvention pour l'association auprès de laquelle ils sont membres.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 150 € au titre de l'année 2021 pour Les Restos du Cœur.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux démarches et à signer les documents nécessaires à cette présente décision.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

Subvention à la Ligue contre le cancer (2021_013)

M. Grégory Lafosse, conseiller municipal, expose :

Chaque année, la Commune soutient différentes associations locales.

L'association la Ligue contre le cancer a déposé une demande de subvention pour leur fonctionnement 2021.

Cette association ne mène pas d'action sur la commune à proprement dit mais c'est une association d'intérêt public.

Le tableau ci-après récapitule le montant des subventions attribuées à cette association en 2020, le montant demandé pour la subvention 2021 et le montant proposé au vote du Conseil municipal :

Association	Subvention 2020 attribuée	Demande de subvention 2021	Subvention 2021 proposée
Ligue contre le cancer	0 €	<i>Non précisé</i>	50 €

Le Maire demande aux membres présents qui seraient bénévoles ou membres des associations citées de quitter de la salle du conseil au moment du vote de la subvention pour l'association auprès de laquelle ils sont membres.

Noter qui sort.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 50 € au titre de l'année 2021 pour La Ligue contre le cancer.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux démarches et à signer les documents nécessaires à cette présente décision.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

Refus : 0

Subvention à l'Ecole de pêche du Pays de Foix (2021_014)

M. Grégory Lafosse, conseiller municipal, expose :

Chaque année, la Commune soutient différentes associations locales.

L'association Ecole de pêche du Pays de Foix a déposé une demande de subvention pour leur fonctionnement 2021.

Cette association ne mène pas d'action sur la commune à proprement dit mais c'est une association d'intérêt public.

Le tableau ci-après récapitule le montant des subventions attribuées à cette association en 2020, le montant demandé pour la subvention 2021 et le montant proposé au vote du Conseil municipal :

Association	Subvention 2020 attribuée	Demande de subvention 2021	Subvention 2021 proposée
Ecole de pêche	0 €	<i>Non précisé</i>	50 €

Le Maire demande aux membres présents qui seraient bénévoles ou membres des associations citées de quitter de la salle du conseil au moment du vote de la subvention pour l'association auprès de laquelle ils sont membres.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 50 € au titre de l'année 2021 pour l'Ecole de pêche du Pays de Foix.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux démarches et à signer les documents nécessaires à cette présente décision.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Subvention à l'association Fauconfasse (2021_015)

M. Grégory Lafosse, conseiller municipal, expose :

Chaque année, la Commune soutient différentes associations locales.

L'association Fauconfasse a déposé une demande de subvention complète pour leur fonctionnement 2021.

Cette association ne mène pas d'action sur la commune à proprement dit mais c'est une association d'intérêt public.

Le tableau ci-après récapitule le montant des subventions attribuées à cette association en 2020, le montant demandé pour la subvention 2021 et le montant proposé au vote du Conseil municipal :

Association	Subvention 2020 attribuée	Demande de subvention 2021	Subvention 2021 proposée
Fauconfasse	0 €	<i>Non précisé</i>	100 €

Le Maire demande aux membres présents qui seraient bénévoles ou membres des associations citées de quitter de la salle du conseil au moment du vote de la subvention pour l'association auprès de laquelle ils sont membres.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 100 € au titre de l'année 2021 pour Fauconfasse.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux démarches et à signer les documents nécessaires à cette présente décision.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Coupe de bois ONF (2021_016)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'ONF concernant les coupes à asseoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forrestier.

Il s'agit d'une partie de la parcelle 2a non martelée en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté.**
- **DE DEMANDER à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté ci-dessus.**
- **DE PRECISER pour les coupes inscrites la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation.**
- **D'INFORMER le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0